



Paris, le 6 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SUICIDE D'UNE FONCTIONNAIRE DE POLICE
DU COMMISSARIAT DE CAGNES SUR MER**

Suite au suicide d'une policière du commissariat de police de Cagnes-sur-Mer (06), le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police tient à témoigner de sa compassion et à apporter son soutien à tous les membres de sa famille, à tous ses proches ainsi qu'à tous les collègues de la défunte.

Si un tel événement dramatique amène nécessairement à s'interroger sur les difficultés d'exercice d'un métier choisi pour être au service de la population en faisant souvent fi de ses difficultés personnelles, le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police tient cependant à mettre en garde tous ceux qui tendent à tirer des conclusions hâtives quant aux motifs de ce drame.

Le moment nous semble en effet particulièrement mal choisi pour désigner les uns ou les autres à la vindicte en profitant de l'émotion suscitée par un tel événement. Le SICP ne se hasarderait pas à ce type d'action et appelle solennellement l'ensemble des représentants des corps actifs de la police nationale à faire preuve de dignité et de retenue dans cette affaire.

Au moment où l'institution policière voit trop souvent son action remise en cause au quotidien, et ses moyens d'action matériels, juridiques et humains sans cesse rognés, il apparaît indispensable au contraire d'éviter toute polémique dommageable pour son image.

Enfin, le SICP tient à témoigner de son soutien public à l'ensemble de la hiérarchie du commissariat de Cagnes-sur-Mer, et au chef de service en particulier, et à s'associer à la douleur de l'ensemble de nos collègues des Alpes Maritimes, tous très affectés par ce drame.

Le Bureau National